L’hospitalisation d’une personne âgée, même programmée, peut avoir des effets secondaires indésirables sur son état de santé, en particulier sur les facteurs contributifs au maintien de son autonomie. La garde d’un Infirmier Diplômé d'Etat (IDE) dans les EHPADs peut être un moyen d’empêcher les hospitalisations évitables et concourir ainsi à une prise en charge de qualité de la personne.

Les objectifs de cette expérimentation sont notamment :

* Améliorer la qualité et la sécurité des soins en EHPAD la nuit ;
* Limiter les hospitalisations de nuit aux urgences des personnes âgées résidentes en EHPAD ;
* Diminuer les séjours hospitaliers évitables en appliquant notamment les prescriptions anticipées la nuit (fin de vie, douleurs, actes techniques…) ;
* Faciliter le retour en institution lorsque l’hospitalisation a été inévitable ;
* Eviter l’hospitalisation d’une personne âgée à la suite d’un passage aux urgences.

**La Fondation Soussial, porteur du projet**, est retenu comme promoteur de l’expérimentation « IDE DE NUIT EN EHPAD X » incluant les structures suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom des établissements parties au projet | N° FINESS |
| EHPAD X |  |
| EHPAD X |  |
| EHPAD X |  |

**POSITIONNEMENT DANS L’ORGANISATION**

**Rattachement hiérarchique et fonctionnement**

**MISSIONS PRINCIPALES**

L’infirmier d’astreinte de nuit intervient au sein de la structure porteuse et auprès des EHPAD du même secteur géographique afin :

* D’améliorer la qualité et la sécurité de la prise en soin de nuit
* D’éviter toutes hospitalisations évitables, en appliquant les prescriptions anticipées
* De facilité le retour en institution ou à domicile lorsque l’hospitalisation a été inévitable

L’infirmier d’astreinte analyse, organise, évalue et dispense les soins infirmiers, soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre de l’infirmier, dans la structure de rattachement ainsi que dans les structures d’hébergement pour personne âgées désignées dans son secteur géographique.

L’infirmier travaille au sein d’une équipe pluridisciplinaire afin de réponse aux situations d’urgence et dispenses des soins individualisés et adaptés à la personne âgée. Il peut être amené à faire appel au personnel médical d’astreinte (centre 15, …)

**Rôle propre (article R 4311-3)**

* Assurer les soins d’hygiène de la personne et de son environnement,
* Aider à la prise des médicaments sous forme non injectable, surveiller leurs effets,
* Surveiller la bonne prise des médicaments,
* Assurer les soins et la surveillance des résidents en assistance nutritive entérale et parentérale.
* Surveiller l’élimination intestinale et urinaire et changer les sondes vésicales si besoin,
* Recueillir les observations de toute nature susceptible de concourir à la connaissance de l’état de santé de la personne et apprécier les paramètres servant à sa surveillance (TA, poids, mesure de l’état de conscience, évaluation de la douleur + mesure de la glycémie capillaire, déshydratation…),
* Assurer la rédaction et/ou la mise à jour du dossier du résident en fonction des données recueillies par l’équipe pluridisciplinaire,
* Remplir le dossier de soins (transmissions écrites), s’assurer de l’utilisation de ce dossier par l’équipe soignante, - Réaliser, surveiller l’application et l’efficacité des protocoles mis en place,
* Observer et surveiller les troubles comportementaux,
* Venir en aide aux soignants de nuit, selon les besoins

**Rôle prescrit (article R 4311-7)**

* Application des prescriptions médicales des divers médecins : injections, pansements spécifiques, perfusions, mise en place des traitements, distribution de certains traitements…
* Assurer la surveillance et le suivi médical en collaboration avec le médecin –
* Appliquer les premiers soins avant l’arrivée d’un médecin –
* Assister aux visites du médecin appelé la nuit
* Faire remonter aux IDEC et MEDEC le besoin de protocoles de soins en cas de situations particulières ou permettant de définir les conduites à tenir dans une situation donnée.

**Rôle d’accompagnement**

* Participe à l’accompagnement des personnes en fin de vie
* Echange avec le médecin de garde, SAMU ou pompier appeler au cours de la nuit
* Prépare l’hospitalisation avec le personnel en poste et/ou accueillir les retours d’hospitalisation
* Appelle les familles en cas d’évènements particuliers et selon les consignes laissées par cette dernière et la volonté du résident
* Aide le personnel de nuit pour toutes situations stressantes qu’il serait amené à rencontrer

Gestion administrative avec le personnel de nuit

* Constitue le dossier en vue d’une hospitalisation
* Fait remonter les incidents survenus pendant la nuit
* Renseigne le logiciel métier
* Renseigne les tableaux de bord permettant de faire un suivi de l’expérimentation et de réaliser les évaluations et le rapport d’activité annuel

L’infirmier(e) a sous sa responsabilité, dans le cadre de son intervention, les Aides -soignantes de nuit

**Compétences requises**

* Détenir le Diplôme d’Etat d’Infirmier – AFGSU 2 ?
* Maitrise des soins infirmiers techniques
* Avoir les connaissances spécifiques à l’accompagnement de la personne âgée
* Avoir le permis de conduire valide
* Connaitre les réseaux de soins du territoire et comment assurer la continuité de soins la nuit
* Avoir le sens des responsabilités et le discernement pour réguler les appels de soignants

Matériel mis à disposition

* Portable d’astreinte
* Trousseaux de clés et codes pour entrer dans les établissements
* Trousse d’urgence ?